

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE MARDI 13 JANVIER 2015 À 19H30 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- JOCELYNE CARON, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- KARINE NADEAU, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- LISETTE PAINCHAUD, représentante de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- CLAUDE DOYON, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GUY GARANT, municipalité de Lac-Frontière
- DENIS GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- RÉNALD ROY, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue à tous. Il constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2015-01-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 13 janvier 2015 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 26 novembre 2014
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 BUDGET 2015
 - 5.1.1 Dépenses incompressibles et personnes autorisées pour la MRC de Montmagny auprès des organismes gouvernementaux et autres
 - 5.1.2 Ajustement des salaires pour 2015
 - 5.1.3 Quotes-parts 2015 - Dates des versements

- 5.1.4 Intérêts sur C/R de la MRC de Montmagny
- 5.1.5 Communications régionales Montmagny – Liste des projets par municipalité
- 5.2 Projet de priorités annuelles – Constat des priorités 2014 et projet de priorités 2015
 - 5.2.1 Suggestions - Demandes du conseil
 - 5.2.2 Plan de travail par service
- 5.3 Programme d'aide financière aux MRC
 - 5.3.1 Rapport 2014 (reddition de comptes)
- 5.4 Édifice Amable-Bélanger
 - 5.4.1 Suivi des mesures d'économie d'énergie
 - 5.4.2 Refinancement de 434 200 \$ (émission du 21 janvier 2015)
- 5.5 Liste des comités - Nominations
- 5.6 Organigramme 2015
- 5.7 Mobilisation des MRC – Dossier de la gestion des cours d'eau
- 5.8 Sécurité incendie
 - 5.8.1 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires
 - 5.8.2 Entente Ville de Montmagny – Gestion de la formation et autres services techniques
- 5.9 Système de téléphonie IP – Révision du contrat des lignes PRI
- 5.10 Nouvelles exigences règlementaires concernant l'inventaire des matériaux contenant de l'amiante dans les édifices
- 5.11 Compétence en développement au 1^{er} janvier 2015
 - 5.11.1 Offre de services au CLÉ de Montmagny
 - 5.11.2 Plan de travail et avance de fonds STA et études
- 5.12 Ouverture des soumissions – Appel d'offres pour la réception, le traitement et le tri des matières recyclables
- 5.13 Poste de la SQ
- 5.14 Colloque CAMF – 7, 8 et 9 mai à Montmagny
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Pacte rural
 - 6.1.1 Appel de projets
 - 6.1.2 Présentation publique - Bilan
 - 6.1.3 Rencontres du comité
 - 6.2 PALÉE
 - 6.2.1 Retour sur les grands enjeux
 - 6.2.2 Partage des responsabilités
 - 6.3 Programme de diversification
 - 6.3.1 Échéances
 - 6.3.2 Rencontres du comité
 - 6.4 Projets régionaux
 - 6.4.1 Conseil du Saint-Laurent
 - 6.4.2 Transport collectif et adapté
 - 6.4.3 Tourisme Montmagny et les Îles
 - 6.4.4 Parc des Appalaches
 - 6.4.5 Prix du patrimoine
 - 6.4.6 Fête de la pêche
 - 6.4.7 Autres projets et activités
 - 6.4.8 Versement des aides financières prévues au budget annuel
 - 6.5 Réserves de biodiversité
 - 6.6 PIIRLL
 - 6.7 Avis de conformité et d'opportunité
 - 6.8 Projet éolien
 - 6.9 CPTAQ
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Demande de la CDC-ICI Montmagny-L'Islet
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de décembre 2014

- 8.2 État des revenus et dépenses préliminaires au 31 décembre 2014
- 8.3 Affectation - Exercice 2014
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 SESSION DU 26 NOVEMBRE 2014

2015-01-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON
APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 26 novembre 2014 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

S/O.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 BUDGET 2015

**5.1.1 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET PERSONNES
AUTORISÉES POUR LA MRC DE MONTMAGNY AUPRÈS
DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX ET AUTRES**

2015-01-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la direction générale à effectuer le paiement des dépenses incompressibles suivantes au cours de l'année financière 2015 :

- Salaires, DAS, REER et assurances collectives;
- Frais de déplacements;
- Comptes téléphoniques (compte courant, Internet et cellulaire);
- Contrat de location des photocopieurs et de la timbreuse;
- Dépenses d'entretien du poste de la SQ (entretien ménager, déneigement, Hydro Québec, Télus, tonte du gazon, gaz diesel);
- Dépenses d'entretien de l'Édifice Amable-Bélanger (entretien ménager, déneigement, Hydro Québec, Télus, tonte du gazon, location du garage).

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nancy Labrecque, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Daniel Racine, et la directrice des ressources financières et à l'administration, Mme Sylvie

Couillard, à être personnes autorisées à transiger auprès des organismes suivants :

- Revenu Canada;
- Revenu Québec;
- SSQ Assurances collectives;
- Desjardins Sécurité financière;
- Carra;
- Groupe SSQ;
- ClicSécur.

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise Mme Nancy Labrecque, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou M. Daniel Racine, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, à mettre à jour le dossier de la MRC de Montmagny au registraire des entreprises.

ADOPTÉ

5.1.2 AJUSTEMENT DES SALAIRES POUR 2015

2015-01-04

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOCELYNE CARON
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les salaires des employés non cadres soient versés en 2015 conformément à la proposition d'échelle salariale déposée aux employés en novembre 2014.

QUE les salaires des cadres pour l'année 2015 soient ceux établis lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2015 soumises au conseil.

QUE l'IPC applicable à l'exercice 2015 pour la rémunération des élus soit de 2 %, tel que le permet le règlement en vigueur.

ADOPTÉ

5.1.3 QUOTES-PARTS 2015 – DATES DES VERSEMENTS

2015-01-05

CONSIDÉRANT le tableau des quotes-parts déposé et accepté lors de l'adoption du budget 2015 le 26 novembre 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : MME KARINE NADEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les quotes-parts 2015 soient payables en trois versements, soit le 14 avril, le 9 juin et 8 septembre 2015.

ADOPTÉ

2015-01-06

5.1.4 INTÉRÊTS SUR C/R DE LA MRC DE MONTMAGNY

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le taux d'intérêts applicable sur les comptes à recevoir de la MRC soit de 10 % pour l'année 2015.

ADOPTÉ

5.1.5 COMMUNICATIONS RÉGIONALES MONTMAGNY –
LISTE DES PROJETS PAR MUNICIPALITÉ

Pour l'année 2015, chacune des municipalités se voit attitrer une banque de 25 heures.

Il serait important que les municipalités fassent une réflexion pour identifier les projets que chacune d'elles veut voir travailler en 2015. S'il y en a qui savent qu'elles n'utiliseront pas leur banque d'heures (ou seulement une partie de celle-ci), il serait important de le mentionner rapidement afin de mettre ces heures à la disposition des autres municipalités.

Il est convenu que la MRC expédie aux municipalités un courriel à ce sujet leur demandant de rapidement identifier leurs besoins pour 2015.

**5.2 PROJET DE PRIORITÉS ANNUELLES – CONSTAT DES
PRIORITÉS 2014 ET PROJET DE PRIORITÉS 2015**

5.2.1 SUGGESTIONS – DEMANDES DU CONSEIL

Le bilan 2014 est déposé au conseil. S'il y a des projets particuliers que le conseil souhaite voir réaliser en 2015, il serait important de le souligner à la MRC.

5.2.2 PLAN DE TRAVAIL PAR SERVICE

Pour 2015, un projet de plan de travail est déposé. Le plan de travail sera discuté lors de la session de février et également bonifié avec les nouvelles responsabilités.

5.3 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX MRC

5.3.1 RAPPORT 2014 (REDDITION DE COMPTES)

2015-01-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny approuve le rapport « Programme d'aide financière aux MRC » pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 pour la réalisation des attentes en regard d'une subvention de 108 900 \$.

ADOPTÉ

5.4 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

5.4.1 SUIVI DES MESURES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Un tableau comparatif des coûts pour les années 2012, 2013 et 2014 est déposé au conseil. Les mesures d'économie d'énergie ont été implantées à partir du 1^{er} juin 2013 et en 2013, on constate une économie de 12 776 \$ par rapport à 2012 (avant taxes) (sur 6 mois d'opération).

En 2014, on constate une économie de 20 715 \$ par rapport à 2012 (avant taxes) (sur 12 mois d'opération).

Au niveau confort, c'est fonctionnel et les ajustements intersaisons se peaufinent de plus en plus (avec programmation automatisée).

5.4.2 REFINANCEMENT DE 434 200 \$ (ÉMISSION DU 21 JANVIER 2015)

RÉSOLUTION #1 :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité régionale de comté de Montmagny accepte l'offre qui lui est faite de **Caisse populaire Desjardins de Montmagny** pour son emprunt par billets en date du 21 janvier 2015 au montant de 434 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2008-64. Ce billet est émis au prix de **100 CAN** pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

16 000 \$	2.78500 %	21 janvier 2016
16 500 \$	2.78500 %	21 janvier 2017
17 000 \$	2.78500 %	21 janvier 2018
17 500 \$	2.78500 %	21 janvier 2019
367 200 \$	2.78500 %	21 janvier 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION #2 :

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité régionale de comté de Montmagny souhaite emprunter par billet un montant total de 434 200 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
2008-64	434 200 \$

2015-01-08

2015-01-09

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QU'un emprunt par billet au montant de 434 200 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2008-64 soit réalisé.

QUE les billets soient signés par le préfet, M. Jean-Guy Desrosiers, et la secrétaire-trésorière, Mme Nancy Labrecque.

QUE les billets soient datés du 21 janvier 2015.

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	16 000 \$
2017	16 500 \$
2018	17 000 \$
2019	17 500 \$
2020	18 100 \$ (à payer en 2020)
2020	349 100 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité régionale de comté de Montmagny émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 janvier 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 2008-64, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ

5.5 LISTE DES COMITÉS - NOMINATIONS

2015-01-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉNALD ROY
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

COMITÉ DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES (COMITÉ MRC – **RÉMUNÉRÉ**)

Monsieur Gaston Caron
Monsieur Jean-Guy Desrosiers
Monsieur Émile Tanguay

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (COMITÉ MRC – **RÉMUNÉRÉ**)

Madame Danye Actil
Monsieur Émile Tanguay (P)
Monsieur Alain Fortier
Madame Nancy Labrecque, d.g., MRC
Madame Marie-France Bellavance, secrétaire, MRC

Monsieur Jean-Guy Desrosiers
Monsieur Louis Lachance
Monsieur Rémy Langevin

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) (COMITÉ MRC – **RÉMUNÉRÉ**)

Monsieur Jean-Guy Desrosiers
Monsieur Frédéric Poulin
Monsieur Bruno Nicole
_____ (À venir)
Monsieur Alain Talbot

Monsieur Daniel Racine, citoyen

COMITÉ DES DÉLÉGUÉS (COMITÉ MRC – **RÉMUNÉRÉ**)

À nommer éventuellement

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE (COMITÉ MRC – **RÉMUNÉRÉ**)

Monsieur Jean-Guy Desrosiers
Monsieur Émile Tanguay

COMITÉ DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT (COMITÉ MRC – **RÉMUNÉRÉ**)

Monsieur Réal Bolduc
Monsieur Jean-Guy Desrosiers
Monsieur Rénaud Roy

Madame Jocelyne Caron
Monsieur Daniel Racine

COMITÉ AVISEUR DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DU PACTE RURAL (COMITÉ **RÉMUNÉRÉ**)

Monsieur Réal Bolduc
Monsieur Jean-Guy Desrosiers
Madame Jocelyne Caron
Monsieur Denis Giroux
Monsieur Claude Doyon

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY
(COMITÉ **RÉMUNÉRÉ POUR LES ÉLUS**)

3 représentants « Élus »

Madame Jocelyne Caron
Monsieur Réal Bolduc
Monsieur Jean-Guy Desrosiers (observateur)

D'office, le préfet de la MRC fera partie du CLD comme observateur

4 représentants « Affaires »

Monsieur Mathias Berlinger
Madame Marie-Pier Boutin
Monsieur Alain Talbot
Madame Christiane Bouillé

1 représentant « Organisme à but non lucratif »

Poste vacant

1 représentant « Éducation »

Un représentant de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, soit le directeur de L'Envolée, M. Denis Pelletier

1 représentant « Santé »

Un représentant du CSSS Montmagny-L'Islet, soit le directeur général, M. Gino Albert

Observateurs

Monsieur Daniel Racine, MRC de Montmagny
Monsieur Norbert Morin ou Mme Mireille Thibault
Madame Martine Raby, CLÉ
Monsieur Jean-Guy Desrosiers, préfet
Monsieur Simon Fortin, MDEIE
Madame Julie Roy, CLD

COMITÉ AVISEUR AFFAIRES DU CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY (COMITÉ RÉMUNÉRÉ POUR LES ÉLUS)

1 représentant élu

Monsieur Jean-Guy Desrosiers

10 représentants « Affaires »

Monsieur Mathias Berlinger
Monsieur Michel Proulx
Monsieur Charles Denault
Monsieur Bryan Paris
Madame Laulie Savard
Monsieur Patrick Clavet
Monsieur Carl Mathurin
Monsieur André Fortin
Monsieur Richard Mercier (à confirmer)
Monsieur Christian Dionne (à confirmer)

COMITÉ AVISEUR TOURISME ET CULTURE DU CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY (COMITÉ RÉMUNÉRÉ POUR LES ÉLUS)

REPRÉSENTANTS	NB	SECTEUR
Isle-aux-Grues – Produit d'appel		
Municipalité de l'Isle-aux-Grues : Monsieur Frédéric Poulin, substitut : Madame Sarah Bernier	1	Municipal
Représentante désignée par la CDTIAG : Madame Lisette Painchaud	1	E & O
Grosse-Île – Produit d'appel		
Parcs Canada : Monsieur Jo-Anick Proulx, substitut : Monsieur Philippe Gauthier	1	E & O
Représentant désigné par CMVGI : Monsieur Bernard Généreux	1	E & O
Partenaires – Produit d'appel		
Croisières Lachance : Madame Julie Talbot, substitut :	1	E & O
Représentant désigné à Berthier-sur-Mer : Monsieur Richard Galibois	1	Municipal

Événementiel

Carrefour mondial de l'accordéon : Monsieur Raynald Ouellet 1 E & O

Représentant agro-alimentaire

Représentant désigné à Cap-St-Ignace : Madame Jocelyne Caron 1 Municipal

Représentants territoriaux

MRC de Montmagny : À déterminer 1 MRC de Montmagny
Ville de Montmagny : Monsieur Gaston Caron 1 Municipal

Hébergement et restauration

Hôtel l'Oiselière : Monsieur Jean-Yves Fortin 1 E & O
Motel Wigwam : Madame Nathalie Bernier 1 E & O
Auberge Les Maisons du Grand Héron : Monsieur Gilles Tardif 1 E & O

Présidence du comité

Auberge-restaurant Chez Octave : Madame Maripier Boutin (désignée par le CLD) 1 E & O

OBSERVATEUR

Monsieur Richard Moreau, Tourisme Chaudière-Appalaches

COMITÉ DE DIVERSIFICATION

Tel qu'adopté à la résolution 2013-10-19 du procès-verbal du 8 octobre 2013 :

QUE la MRC de Montmagny accepte de modifier la composition du Comité de diversification qui se traduit comme suit :

- . Le maintien du Comité d'investissement comprenant un membre de l'Isle-aux-Grues pour l'analyse des projets d'affaires (Monsieur Frédéric Poulin);
- . L'intégration du Comité de diversification de l'Isle-aux-Grues au nouveau Comité emploi de l'Isle-aux-Grues (animé présentement par Madame DeRoy);
- . L'ajout de membres au Comité de diversification formé d'élus et de personnel administratif et qui se composera dorénavant comme suit :
 - Un représentant par municipalité du secteur du Parc des Appalaches (comprenant la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire). Huit membres nommés par les municipalités :
 - . Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières : Monsieur Réal Bolduc
 - . Municipalité de Lac-Frontière : Monsieur Guy Garant
 - . Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet : Monsieur Claude Doyon
 - . Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard : Monsieur Louis Lachance
 - . Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton : Madame Karine Nadeau;
 - . Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy : Monsieur Émile Tanguay
 - . Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud : Monsieur Denis Giroux
 - . Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire : Madame Danye Ancil

- 7 membres sectoriels ou administratifs :
 - . Un représentant du secteur agro-forestier : Monsieur Martin Béland, CGFA
 - . Deux représentants du secteur du tourisme : Monsieur Max Vidal
 - . Un représentant du secteur financier : Monsieur Jean Lachance
 - . Un représentant du secteur santé et services sociaux :
 - . _____
 - . Un représentant du secteur éducation : Monsieur André Chamard
 - . Un représentant de l'aménagement du territoire (MRC) : Monsieur Daniel Racine

Le préfet ou le préfet adjoint pourra être membre d'office au comité si un de ceux-ci n'est pas nommé par les municipalités.

COMITÉ FORÊT – AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES (COMITÉ **NON RÉMUNÉRÉ**)

Monsieur Claude Doyon

COMITÉ DU TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ (COMITÉ **NON RÉMUNÉRÉ**)

Monsieur Réal Bolduc
Monsieur Daniel Racine

COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL DE LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS (CCRSTQ) (COMITÉ **NON RÉMUNÉRÉ**)

Monsieur Gaston Caron

UNITÉ RÉGIONALE EN LOISIR ET EN SPORT (URLS) (COMITÉ **NON RÉMUNÉRÉ**)

Monsieur Rénaud Roy

CENTRE D'AIDE AUX ENTREPRISES MONTMAGNY-L'ISLET (COMITÉ **NON RÉMUNÉRÉ**)

Monsieur Émile Tanguay

CONSEIL DU SAINT-LAURENT (COMITÉ **NON RÉMUNÉRÉ**)

Monsieur Richard Galibois

CORPORATION DE MISE EN VALEUR DE LA GROSSE-ÎLE (COMITÉ **NON RÉMUNÉRÉ**)

Monsieur Gaston Caron
Madame Martin Jacques

ZIP SUD DE L'ESTUAIRE (COMITÉ **NON RÉMUNÉRÉ**)

Monsieur Daniel Racine

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE LA MRC DE MONTMAGNY (CJE) (COMITÉ **NON RÉMUNÉRÉ**)

Monsieur Gaston Caron

PARC RÉGIONAL DES APPALACHES (COMITÉ **NON RÉMUNÉRÉ**)

Monsieur Daniel Racine, membre associé

ORGANISME BASSIN VERSANT DE LA CÔTE-DU-SUD (COMITÉ **NON RÉMUNÉRÉ**)

Monsieur Gaston Caron
Monsieur Daniel Racine, employé de la MRC et représentant Forêt

ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU FLEUVE SAINT-JEAN
(COMITÉ **NON RÉMUNÉRÉ**)

Monsieur Réal Bolduc
Monsieur Daniel Racine, employé de la MRC et représentant Forêt

COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE (COMITÉ **NON RÉMUNÉRÉ**)

Monsieur Daniel Racine

COMITÉ DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET MADA (COMITÉ **NON RÉMUNÉRÉ**)

Madame Karine Nadeau

TABLE RÉGIONALE SISCA (COMITÉ **NON RÉMUNÉRÉ**)

Monsieur Réal Bolduc
Madame Jocelyne Caron
Madame Nancy Labrecque

ADOPTÉ

5.6 ORGANIGRAMME 2015

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a apporté des modifications à son organigramme en assumant la compétence du développement à compter du 1^{er} janvier 2015;
- CONSIDÉRANT que le coordonnateur à l'aménagement et aménagiste se voit confier des tâches supplémentaires de coordination, soit celles du « Service Tourisme » et du « Service Ruralité »;
- CONSIDÉRANT que, suite aux nouvelles responsabilités attribuées à M. Daniel Racine, la MRC de Montmagny doit donc procéder au recrutement d'un aménagiste;

2015-01-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny ouvre un poste à temps plein d'aménagiste et qu'une offre d'emploi soit publiée à ce sujet.

QUE le poste temporaire d'adjoint à l'aménagement soit prolongé jusqu'au 28 février 2015.

ADOPTÉ

5.7 MOBILISATION DES MRC – DOSSIER DE LA GESTION DES COURS D'EAU

- CONSIDÉRANT que, le 1^{er} mars 2010, la Cour d'appel du Québec rendait le jugement numéro 200-09-006300-088 (240-17-000004-065) condamnant la MRC de Charlevoix-Est à dédommager un propriétaire riverain pour l'ensemble des pertes subies à la suite d'une inondation causée par une obstruction, en précisant que la MRC avait fait preuve de négligence dans l'exercice de ses responsabilités et en rejetant la notion de force majeure, bien qu'une pluie diluvienne s'était abattue sur la région;
- CONSIDÉRANT que la MRC d'Acton a adopté, en 2010, une résolution relatant l'ensemble des problématiques auxquelles sont confrontées les MRC en matière de gestion de cours d'eau et demandant au gouvernement du Québec des modifications à *Loi sur les compétences municipales* (LCM) ainsi que des allègements quant au mécanisme d'autorisation découlant de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE);
- CONSIDÉRANT qu'un groupe de travail, coordonné par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) fut formé à l'automne 2010, lequel est constitué de représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), du ministère des Ressources naturelles (MRN), du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPA), du ministère de la Sécurité publique (MSP) et de représentants des deux associations municipales;
- CONSIDÉRANT que le groupe de travail s'est vu confier le mandat de distinguer les diverses problématiques reliées aux compétences municipales en matière de cours d'eau et de formuler des recommandations;
- CONSIDÉRANT que le groupe de travail sur la gestion des cours d'eau, coordonné par le MAMOT, a déposé un rapport à l'été 2012 et proposé onze recommandations pour tenter de résoudre les problématiques relatives à la gestion des cours d'eau;
- CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé au MAMOT d'élaborer un plan d'action pour concrétiser les recommandations du rapport du groupe de travail;
- CONSIDÉRANT que l'élaboration du plan d'action a été finalisée en décembre 2012, en collaboration avec le MDDELCC, le MSP, le MAPA, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la FQM;
- CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la FQM a adopté, le 28 février 2013, une résolution concernant la gestion des cours d'eau et a formulé des demandes précises, notamment à propos des travaux d'entretien de cours d'eau et de la responsabilité des MRC;
- CONSIDÉRANT que la FQM a transmis une lettre au sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en avril 2014 pour rappeler l'urgence d'agir dans ce dossier et demander une modification législative

permettant d'instaurer un mécanisme d'exonération de responsabilité pour les MRC;

- CONSIDÉRANT qu'il s'est écoulé près de deux ans suite à la mise en œuvre du plan d'action visant à concrétiser les recommandations du rapport du groupe de travail sur la gestion des cours d'eau;
- CONSIDÉRANT que plusieurs problématiques liées à l'exercice de la compétence des MRC en matière de cours d'eau persistent;

2015-01-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE MODIFIER l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* afin que les MRC obtiennent l'immunité en cas de poursuite si elles ont mis en place les mesures nécessaires à l'exercice de leurs compétences et qu'elles ont agi de manière diligente.

DE MODIFIER l'article 107 de la Loi sur les compétences municipales afin que les MRC obtiennent l'immunité en cas de recours pour dommages causés le long du cours d'eau tout en maintenant la possibilité d'indemnisation pour le propriétaire donnant l'accès au cours d'eau.

DE DEMANDER au gouvernement du Québec qu'il voit à garantir le statut juridique de l'entente administrative encadrant les travaux d'entretien de cours d'eau en milieu agricole et qu'il procède, si nécessaire, à une modification législative de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'autoriser les MRC à se prévaloir d'un certificat d'autorisation unique pour la réalisation d'un ensemble de travaux en cours d'eau pour une période de temps déterminée.

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'exempter les MRC de l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation du MDDELCC lors de l'exécution de travaux d'urgence liés à la présence d'une obstruction dans un cours d'eau, tel que le permet l'article 128.8 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'aux députés de l'opposition responsables de ce dossier, messieurs Sylvain Gaudreault et Donald Martel.

ADOPTÉ

5.8 SÉCURITÉ INCENDIE

5.8.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES

- ATTENDU que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour

les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

- ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;
- ATTENDU qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
- ATTENDU que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;
- ATTENDU que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;
- ATTENDU que la MRC de Montmagny et ses municipalités locales désirent bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;
- ATTENDU que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Montmagny en conformité avec l'article 6 du programme;

2015-01-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel, des municipalités locales de la MRC de Montmagny au ministère de la Sécurité publique (par l'intermédiaire de la MRC de Montmagny).

ADOPTÉ

5.8.2 ENTENTE VILLE DE MONTMAGNY – GESTION DE LA FORMATION ET AUTRES SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT le projet d'entente relative à la gestion de la formation en sécurité incendie et autres services techniques en sécurité incendie;

2015-01-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le préfet adjoint et la directrice générale à signer l'entente de gestion de la formation et autres services techniques avec la Ville de Montmagny.

ADOPTÉ

5.9 SYSTÈME DE TÉLÉPHONIE IP – RÉVISION DU CONTRAT DES LIGNES PRI

- CONSIDÉRANT qu'après vérification auprès de Bell, Vidéotron et COGÉCO, seul TÉLUS peut nous fournir des lignes PRI;
- CONSIDÉRANT que suite à la diminution du nombre d'employés reliés au système de téléphonie IP (de 50 à environ 33), il est nécessaire de revoir les coûts des lignes;

2015-01-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accepte le contrat proposé par Télus au montant mensuel de 650,30 \$, plus taxes, pour une durée de 60 mois.

ADOPTÉ

5.10 NOUVELLES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'INVENTAIRE DES MATÉRIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES ÉDIFICES

Une municipalité demande s'il y aurait d'autres municipalités intéressées à ce que ce dossier soit travaillé via un appel de services regroupés pour l'inspection des bâtiments municipaux.

Un sondage sera transmis aux municipalités à ce sujet afin de voir leurs intérêts à travailler ce dossier en commun.

5.11 COMPÉTENCE EN DÉVELOPPEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2015

5.11.1 OFFRE DE SERVICES AU CLÉ DE MONTMAGNY

2015-01-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC
APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale de la MRC de Montmagny à présenter une offre pour le suivi de 7 dossiers actifs en accompagnement pour le démarrage d'entreprises (programme STA) du Centre local d'emploi de Montmagny au coût de 657.50 \$, plus taxes, par dossier, pour un montant total de 4 602.50 \$

DE DEMANDER également au Centre local d'emploi de Montmagny de pouvoir convenir d'un protocole d'entente pour l'accompagnement pour les nouveaux dossiers de démarrage d'entreprises (programme STA) pour l'année 2015.

ADOPTÉ

5.11.2 PLAN DE TRAVAIL ET AVANCE DE FONDS STA ET ÉTUDES

La coordonnatrice au « Service Affaires » a déposé le plan de travail (priorités économiques) proposé par le Comité Affaires ainsi que sa mission et son mandat. Les commentaires de la MRC seront formulés sur des précisions à apporter.

En ce qui concerne l'avance de fonds proposée par le CLD pour les subventions pour Fonds STA (20 000 \$) et Fonds Études et services-conseils, dès que les modalités et disponibilités pour le fonds régional seront connues et en permettront l'utilisation, les sommes avancées pourront faire l'objet d'un remboursement.

Pour le Conseil d'administration du CLD et de la CDEMM, on propose le statu quo d'ici le 1^{er} avril 2015 puisque l'attribution des fonds doit continuer à se faire via le CLD.

Il est proposé que le préfet et la directrice générale rencontrent le Conseil d'administration du CLD pour la suite anticipée si le conseil d'administration le souhaite.

5.12 **OUVERTURE DES SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES POUR LA RÉCEPTION, LE TRAITEMENT ET LE TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES**

Il y a eu ouverture des soumissions le lundi 12 janvier dernier et une seule soumission a été reçue de l'entreprise Les Concassés du Cap.

Une analyse de l'offre sera effectuée en vue d'une recommandation pour février.

5.13 **POSTE DE LA SQ**

- CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés par le sous-traitant conformément à l'entente avec l'entrepreneur.
- CONSIDÉRANT que la MRC a également fait surveiller les travaux par Inspection Archambault.
- CONSIDÉRANT que dans l'ensemble, les travaux réalisés sont conformes. Par contre, certains petits travaux correctifs mineurs devront être réalisés au printemps.

2015-01-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE, conformément à l'entente intervenue, la MRC de Montmagny paie à l'entreprise Qualité Construction une somme de 33 492,50 \$ pour la réalisation des travaux de remplacement du fibro-ciment au poste de la SQ.

QU'une retenue de 1 000 \$, taxes incluses, soit effectuée pour les travaux correctifs à réaliser.

ADOPTÉ

5.14 COLLOQUE CAMF – 7, 8 ET 9 MAI À MONTMAGNY

2015-01-18

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Mme Karine Nadeau, représentante de la MRC au Comité MADA et Politique familiale 2, et M. Daniel Samson, chargé de projet MADA, soient inscrits au colloque CAMF qui aura lieu les 7, 8 et 9 mai prochain à Montmagny.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 **PACTE RURAL**

6.1.1 APPEL DE PROJETS

RAPPEL : Les promoteurs de projets pour le Pacte rural sont invités à déposer leur projet à M. Jean-Louis Proulx avant le 2 février prochain.

6.1.2 PRÉSENTATION PUBLIQUE - BILAN

Au protocole d'entente entre le gouvernement et la MRC, il y a une présentation publique (annuelle) des activités du Pacte rural qui doit être faite avant le 31 mars 2015.

Lors de cette présentation, nous reviendrons sur les réalisations du Pacte rural 2007-2014, sur les projets 2013-2014, en portant une attention spéciale à la municipalité où se déroulera l'événement.

Il est prévu de faire un mur de la fierté pour accueillir les participants à 18h30. La rencontre aurait lieu de 19h à 21h et un objectif de 50 à 100 personnes est visé.

Afin de connaître les besoins pour la réalisation d'un tel événement, de donner la chance aux municipalités de proposer leur candidature et de faire un choix de lieu par la MRC, un cahier de charge a été préparé par l'agent rural et est déposé lors de la séance.

Les municipalités intéressées pourront déposer leur candidature en la faisant parvenir à M. Jean-Louis Proulx et le conseil fera un choix lors de la rencontre de la MRC en février.

6.1.3 RENCONTRES DU COMITÉ

La prochaine réunion du Comité de suivi du Pacte rural aura lieu le 9 mars 2015. Il y aura analyse des projets déposés avant le 2 février prochain et préparation de la soirée publique présentant le bilan 2013-2014 décrit ci-haut.

6.2 **PALÉE**

6.2.1 RETOUR SUR LES GRANDS ENJEUX

Rappel sur les grands défis du PALÉE.

Nous pouvons regrouper les actions proposées du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) sous six grands défis ou missions que nous avons entérinés :

1. Développer des stratégies et proposer des incitatifs pour attirer de nouveaux résidents.
2. Développer et promouvoir l'offre de logements et de terrains à construire.
3. Développer des services.
4. Développer la fierté des citoyens.
5. Développer l'entrepreneuriat et faciliter le développement d'entreprises.
6. Développer la coopération intermunicipale.

6.2.2 PARTAGE DES RESPONSABILITÉS

Dans le cadre de la réorganisation des services de la MRC et selon l'organigramme, au cours des prochains jours, il y aura partage entre les ressources (3 services) de la responsabilité de parrainer la vingtaine d'actions qui visent à réaliser ces grands défis.

6.3 **PROGRAMME DE DIVERSIFICATION**

6.3.1 ÉCHÉANCES

Le Programme de diversification (volet entreprises) vient à échéance le 31 mars prochain. Une dizaine d'idées de projets potentiels ont été soumis aux agents par des promoteurs. Cinq à six projets semblent suffisamment structurés pour être présentés en février. Il ne devrait pas y avoir de problème à proposer au ministère responsable du programme, des projets intéressants qui utiliseront les 245 500 \$ disponibles pour appuyer les investissements privés équivalents ou plus dans le milieu.

6.3.2 RENCONTRES DU COMITÉ

La prochaine rencontre du Comité de diversification aura lieu le 12 février prochain à 9h30 au Complexe municipal de Saint-Paul-de-Montminy. Une autre rencontre est prévue le 10 mars 2015 afin de faire le point sur la réponse du ministère aux projets retenus par le comité et proposer des projets alternatifs, si nécessaire.

6.4 **PROJETS RÉGIONAUX**

6.4.1 CONSEIL DU SAINT-LAURENT

Une rencontre du Conseil du Saint-Laurent a eu lieu le 8 décembre dernier à Rivière-du-Loup. Cette rencontre donnait l'occasion aux participants d'échanger sur leurs préoccupations en ce qui a trait au Saint-Laurent et de dresser des priorités d'intervention.

L'envasement des accès au fleuve et l'érosion des berges ont été priorisés par diverses équipes de travail. Un rapport de la journée sera soumis sous peu.

6.4.2 TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

Malgré les restrictions budgétaires que la corporation a dû s'imposer tout au cours de l'année en raison du retard du programme du MTO, Transport collectif de la MRC de Montmagny a réalisé ses 10 000 déplacements prévus au plan de travail, ce qui lui permet d'obtenir une aide financière de 125 000 \$ pour 2014 et d'initier le projet avec le CSSS en 2015.

6.4.3 TOURISME MONTMAGNY ET LES ÎLES

Le directeur général adjoint de la MRC et responsable du dossier Montmagny et les Îles, rencontrera Mme Pineault au cours de prochains jours afin de faire le point sur le fonctionnement du service dans le cadre des budgets alloués par la MRC et les municipalités.

6.4.4 PARC DES APPALACHES

Le Parc des Appalaches a connu une excellente année 2014 en voyant augmenter les locations de refuges et de sites de camping, les demandes d'information dans ses bureaux, les visites de son site Internet et la fréquentation chez les partenaires privés.

Dans le cadre des actions prévues d'implication et de promotion auprès de la communauté, le parc a réalisé un calendrier destiné à la vente dans les écoles participantes. Ce calendrier est présenté lors de la réunion du conseil et remis à chacun des membres présents.

6.4.5 PRIX DU PATRIMOINE

Le coordonnateur à l'aménagement participera à une rencontre préparatoire pour l'organisation des prix du patrimoine Capitale Nationale-Chaudière-Appalaches le 24 février prochain.

6.4.6 FÊTE DE LA PÊCHE

CONSIDÉRANT la proposition de dépôt par la MRC de Montmagny d'une demande d'aide financière de 4 000 \$ pour la réalisation de la Fête de la pêche au Bras Saint-Nicolas et à la Rivière Morigeau nécessitant une participation financière du milieu de 2 000 \$ (1 000 \$ de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et 1 000 \$ de Cap-Saint-Ignace).

2015-01-19

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOCELYNE CARON
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny mandate M. Daniel Racine à déposer, pour la MRC de Montmagny, un projet de Fête de la pêche au MFFP pour 2015.

QUE la MRC de Montmagny s'engage à défrayer une contribution de 2 000 \$ comme participation du milieu pour l'achat d'ombles de fontaine.

QUE la MRC de Montmagny demande aux municipalités où se fera l'ensemencement, de participer financièrement au projet (1 000 \$ chacune).

ADOPTÉ

6.4.7 AUTRES PROJETS ET ACTIVITÉS

À déterminer.

6.4.8 VERSEMENT DES AIDES FINANCIÈRES PRÉVUES AU BUDGET ANNUEL

Proposition d'autoriser les versements aux organismes mentionnés dans le tableau ci-joint tel que prévu au budget.

2015-01-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX

APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE procéder aux versements aux organismes partenaires des aides financières inscrites au tableau ci-joint conformément au budget adopté par la MRC en 2015.

Projet	Organisme	15 janvier	14 avril	9 juin	8 sept.	Total
Communications	SDE Montmagny		10 000 \$	20 000 \$	25 109 \$	55 109 \$
Transport collectif et adapté	Transport collectif de la MRC de Montmagny	10 000 \$	6 100 \$			16 100 \$ *
Parc des Appalaches	Parc des Appalaches	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	13 800 \$	43 800 \$**
Internationaux traîneaux à chiens	Parc des Appalaches	5 000 \$				5 000 \$
Gestion des oies	À déterminer					5 000 \$
Forêt privée	Agence		1 500 \$			1 500 \$
Gestion de la forêt	MRC de Bellechasse			21 574 \$		21 574 \$
Accès au fleuve ***	Responsable de l'entretien du chenal à Berthier-sur-Mer		10 000 \$			10 000 \$

* : Autres versements à l'organisme 11 200 \$ du Pacte rural et 125 000 \$ pour le transport collectif et 85 000 \$ pour le transport adapté lors de la réception des argents par la MRC.

** : À chacun des montants trimestriels, s'ajoute les sommes prévues au budget 2015 provenant des municipalités et transitant par la MRC pour le Parc des Appalaches.

*** : Le plan d'action devra être déposé et accepté par la MRC avant le décroissement du 10 000 \$.

ADOPTÉ

6.5 **RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ**

Il y a deux ans, la MRC de Montmagny proposait cinq secteurs du Parc des Appalaches pour en faire des réserves de biodiversité. Cette proposition s'inscrivait dans le processus du gouvernement du Québec d'identifier 12 % du territoire

québécois sous diverses formes d'aires protégées. En Chaudière-Appalaches, il a été convenu de faire des aires protégées qui maintiendraient l'accès public au territoire ainsi que les activités récréatives et fauniques.

Six secteurs ont été proposés par la MRC de Montmagny et quatre de ceux-ci ont été retenus par le comité.

La prochaine étape est l'approbation du travail du comité par la CRÉ et l'envoi de cette proposition aux ministères concernés par le projet. Pour le Parc des Appalaches la mise en place de réserves de biodiversité assurerait une pérennité aux investissements réalisés par le parc, les municipalités, la MRC et les partenaires.

APPUI DE LA MRC DE MONTMAGNY À LA MISE EN PLACE DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ SUR LE TERRITOIRE DU PARC RÉGIONAL DES APPALACHES

- CONSIDÉRANT la proposition de la MRC de Montmagny déposée à la CRÉ de la Chaudière-Appalaches et au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques de créer des réserves de biodiversité à l'intérieur du territoire du Parc régional des Appalaches;
- CONSIDÉRANT que la mise en place de réserves de biodiversité dans le Parc régional des Appalaches aura pour effet de conserver un milieu naturel d'intérêt recherché par la clientèle fréquentant les parcs québécois;
- CONSIDÉRANT que la mise en place de réserves de biodiversité dans le Parc régional des Appalaches contribuera à consolider plus d'une centaine d'emplois directs dans les entreprises touristiques (10) du secteur situé au sud de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT qu'un comité d'expert a œuvré à proposer les endroits les plus propices et socialement acceptable pour la mise en place de réserves de biodiversité;
- CONSIDÉRANT que la possibilité forestière affectée par la perte de superficie productive pour les usines de sciage pourra être minimisée par une récolte sur les terres privées ou à même des réserves forestières sur terres publiques.

2015-01-21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny est favorable à la mise en place des réserves de biodiversité proposées dans le secteur du Parc régional des Appalaches.

ADOPTÉ

6.6 PIIRL

2015-01-22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉNALD ROY
APPUYÉ PAR : MME KARINE NADEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny procède à un appel d'offres de service pour la réalisation de l'analyse de l'état du réseau routier local et les mesures d'intervention nécessaires tel que décrit dans le programme PIIRL (Plan d'intervention sur les infrastructures routières locales).

ADOPTÉ

6.7 AVIS DE CONFORMITÉ ET D'OPPORTUNITÉ

Projet de règlement modifiant les modalités sur le lotissement de la Ville de Montmagny.

2015-01-23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements en vigueur pour le projet de modification du règlement 1200 sur le lotissement de manière à préciser les modalités entourant la compensation payable à des fins de parcs.

ADOPTÉ

6.8 PROJET ÉOLIEN

La MRC a été avisée que le projet retenu par Hydro-Québec pour les 150 MW hors « Gaspésie-Bas-Saint-Laurent » est celui situé dans le secteur Saint-Séverin et Saint-Sylvestre aux limites de la Nouvelle-Beauce et de Lotbinière.

6.9 CPTAQ

Aucune réponse de la CPTAQ au sujet des demandes d'agrandissement de périmètres d'urbanisation n'a été reçue.

7. CORRESPONDANCE ET REPRÉSENTATION

7.1 DEMANDE DE LA CDC-ICI MONTMAGNY-L'ISLET

La CDC demande à faire partie du Comité de développement régional. Actuellement, la composition n'est pas encore déterminée et une lettre leur sera acheminée à l'effet que la MRC prend acte de leur demande de participation.

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE DÉCEMBRE 2014

2015-01-24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de décembre 2014 soit acceptée.

No	Montant	Fournisseur
C1400710	2 201.01	Financière Banque Nationale
C1400711	192.00	Fonds de l'information foncière
C1400712	473.56	Bureautique Côte-Sud enr.
C1400713	262.31	Fédération québécoise des municipalités
C1400714	138.43	Journal l'Oie blanche
C1400715	189.71	Bernier imprimeurs inc.
C1400716	14.00	Montmagny Air Service inc.
C1400717	368.61	Le Soleil
C1400718	1 350.00	Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Riv.-du-Sud
C1400719	8 173.00	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C1400720	1 500.00	Municipalité de Ste-Lucie-de-Beaugard
C1400721	7 350.00	Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
C1400722	620.87	Combeq
C1400723	1 500.00	Municipalité de St-Pierre-de-la-Riv.-du-Sud
C1400724	371.37	Richard Pelletier, plan d'architecture
C1400725	1 089.77	IDC Informatique
C1400726	105.78	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1400727	91.98	Les Publications du Québec
C1400728	2 299.50	DPOC – Neopost Canada Itée
C1400729	578.32	René Samson inc.
C1400730	974.81	Campor environnement
C1400731	229.26	Québec linge, service d'uniformes
C1400732	1 705.46	Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.
C1400733	143.72	MDM publicité
C1400734	79.93	Pause-café Coli-bris inc.
C1400735	82.00	Distributions S.M. (2009) inc.
C1400736	1 041.48	Sara-Tech – 9127-8697 Québec inc.
C1400737	7 760.81	L'Immobilière, société d'évaluation conseil inc.
C1400738	442.65	Location de tentes DJR
C1400739	62.00	Deschênes, Élizabeth
C1400740	10 000.00	Programme Réno-Village
C1400741	3 830.10	GDI service (Québec) S.E.C.
C1400742	6 461.81	Maison des jeunes des Frontières du Sud
SOUS-TOTAL	61 684.25 \$	
L1400692	4 232.42	Hydro-Québec
L1400693	3 754.79	SSQ – Groupe financier/Ass. coll.
L1400694	1 826.16	Hydro-Québec
L1400695	103.60	Télus Québec
L1400696	180.62	Télus Québec
L1400697	1 099.11	Télus Québec
L1400698	8 613.93	Revenu Canada
L1400699	21 313.55	Ministre du Revenu du Québec
L1400700	1 499.10	Desjardins Sécurité financière
L1400701	503.74	Télus mobilité
L1400702	560.83	Comm. adm. de régime de retraite
L1400703	4 871.19	Hydro-Québec
L1400704	696.85	Visa
L1400705	35.59	Cogeco câble Québec S.E.N.C.
L1400706	3 841.28	Industrielle-Alliance assurance
L1400707	524.49	Revenu Canada
L1400708	1 782.01	Hydro-Québec
L1400709	327.49	Visa
L1400711	3 754.79	SSQ – Groupe financier/Ass. coll.
L1400743	6 407.54	Revenu Canada
L1400744	16 082.82	Ministre du Revenu du Québec
L1400745	342.56	Revenu Canada
L1400746	528.98	Neopost Canada Itée

L1400747	428.98	Neopost Canada Itée
SOUS-TOTAL	83 312.42 \$	
P1400007	101 222.00	CLD de la MRC de Montmagny
P1400008	11 012.97	Les Concassés du Cap inc.
SOUS-TOTAL	112 234.97 \$	
TOTAL	257 231.64 \$	

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 257 231.64 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES PRÉLIMINAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2014

Reporté en février 2015.

8.3 AFFECTATIONS – EXERCICE 2014

N/A.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2015-01-25

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
 APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 21h30.

ADOPTÉ

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.